**Fiche d’information**

**Infrastructures de transport aérien**

**Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec**

**Fonds des petites collectivités**

Les municipalités faisant une demande d’aide financière pour un projet visant leurs aéroports dans le cadre du Fonds des petites collectivités devront joindre à leurs demandes des document relatifs aux éléments suivants :

* Présentation générale du projet;
* Description et évaluation des coûts.

Afin qu’une meilleure appréciation du projet puisse être réalisée, il est recommandé de transmettre les documents suivants, selon l’envergure du projet :

* Plans et devis du projet;
* Plan directeur de l’aéroport;
* Plan d’affaires;
* Études en lien avec le projet;
* Données concernant l’achalandage de l’aéroport :
  + Nombre de passagers embarqués et débarqués annuellement;
  + Nombre de mouvements d’aéronefs annuels;
  + Horaire des transporteurs aériens.
* Échéancier des travaux;
* Retombées du projet;
* Photos des infrastructures actuelles;
* Tout autre document jugé pertinent.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports se réserve le droit d’exiger au demandeur d’autres documents ou informations qu’il juge essentiels afin de mieux évaluer la demande d’aide financière.